

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation : 14 novembre 2025

Nombre de membres

- ✕ 20 en exercice
- ✕ 16 présents et représentés
- ✕ 16 votants

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-huit novembre à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT),

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. DUCARIO Jonathan (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme. WICTZAK Emilie (Conseillère juridique et statutaire) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

2025/52. Mise à jour Convention Organisme de formation

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la délibération n°319 du 25 novembre 2022 adoptant la tarification hors-taxes applicables aux formations organisées et animées par les agents du CDG88,
- Vu la délibération n°342 du 31 mars 2023 adoptant une mise à jour de la tarification des formations organisées et animées par les agents du CDG88,

Considérant le vote de ce jour relatif aux tarifs des prestations du CDG88 pour l'année 2026,

Considérant que le CDG88 est agréé « Organisme de formation » QUALIOPF depuis janvier 2024 et que le CDG88 procède actuellement à l'obtention d'un agrément de formation des élus locaux,

Considérant que la présente délibération concerne la simplification et la lisibilité des offres tarifaires (Formations des agents ; Formation des élus ; un troisième outil tarifaire « sur mesure » qui nous permet de nous adapter à toute autre situation ou demande particulière de formation pour ces 2 publics),

Considérant que rien n'empêche de mixer les 2 populations (agents et élus) sur certaines thématiques et certains stages,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- **Valident le projet de la nouvelle convention de l'organisme de formation,**
- **Confient au Président le soin de mettre à jour en conséquence les documentations, règlement intérieur de l'organisme de formation QUALIOPF.**
- **Autorisent le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme de formation, et de réaliser toute tâche administrative, matérielle et comptable liée à la mise en place de cette organisation,**
- **Confient au Président du Centre de gestion des Vosges le soin d'informer, par tout moyen de communication, sur la mise en place de cette nouvelle convention ainsi que sur les nouveaux tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais.**

Cette délibération complète la délibération n°319 du 25/11/2022 - tarification hors-taxes applicables aux formations organisées et animées par les agents du CDG88, la n°342 du 31/03/2023 - Organisme de formation : Mise à jour des Tarifications et la n°2025/52 du 29/11/2024 - Organisme de formation : Mise à jour

Date d'effet de la délibération : 28/11/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le